



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taxe départementale sur les espaces naturels sensibles

Question écrite n° 96500

Texte de la question

M. Michel Heinrich appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les possibilités d'utilisation du budget de la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles. Le budget de la TDENS peut-il être utilisé pour des projets immobiliers (touristiques ou pédagogiques) de grande dimension (plus de 3 millions d'euros) ? Ce budget peut-il permettre le financement des charges salariales des agents en charge de la politique espaces naturels sensibles ? Il souhaiterait des réponses à ces deux questions.

Données clés

Auteur : [M. Michel Heinrich](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96500

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 décembre 2010, page 13623

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)